

AXE GRANVILLE - AVRANCHES

LE DÉPARTEMENT FAIT LE POINT

Le Département porte depuis plusieurs années un projet d'aménagement de l'axe Granville-Avranches, visant à répondre aux grands enjeux que sont la sécurisation, la fluidification du trafic, le renforcement de l'attractivité économique et touristique, tout en portant une attention particulière à limiter l'emprise agricole et les impacts environnementaux.

Lors de sa séance plénière du 15 décembre 2023, l'assemblée départementale votait une nouvelle stratégie d'aménagement de l'axe. Le Département avait réaffirmé son engagement dans le projet et poursuivi les études. A la suite d'un comité de pilotage et à l'aube d'une concertation préalable, le Département fait le point.

HISTORIQUE DU PROJET : RAPPEL



Le projet se compose deux phases distinctes dans la mise en œuvre du projet :

- **phase 1 / 2025-2026** : définition et réalisation d'aménagements de sécurisation (bandes multifonctions, giratoires...) pouvant être mis en œuvre sans autorisation réglementaire tout en respectant les objectifs de sécurisation et de fluidité des déplacements routiers, de suppression des points dangereux ou accidentogènes sur l'axe, de préservation des terres agricoles et de l'habitat et de limitation de l'impact sur les zones humides. **En 2024, le giratoire du Croissant a ainsi été consolidé par des dispositifs pérennes, et dès 2025, environ six kilomètres d'aménagements de bandes multifonctions (BMF) seront réalisés ;**

- **phase 2 / Études de 2025 à 2027 et travaux de 2028 à 2030** : définition des aménagements complémentaires plus « lourds »

(contournement de la ZA du Croissant, sécurisation/création de créneaux de dépassement...) qui nécessiteront l'obtention d'autorisations réglementaires.

Engagement des travaux en 2025

- Réalisation de bandes multifonctions
 - Section giratoire CCI jusqu'à hameau de « La Havaudière »
- Renouvellement de la couche de surface en traversée de « La Havaudière »
 - Revêtement permettant de réduire les nuisances sonores
 - Réduction possible de 3 à 6 dB(A) par rapport à un enrobé traditionnel
 - Une diminution de 3 dB(A) correspond à une division par deux de l'énergie sonore perçue.

RÉSULTATS DES ÉTUDES À DATE

- Etude de trafic :
 - Essentiellement du trafic local avec une forte attraction des pôles urbains
 - Trafic de 2024 remontant un trafic de l'ordre de 17 000 véh/jr dans la Za du Croissant avec une période estivale (juillet/août) à environ 20/21000 véh/jr
 - Reste du linéaire avec des trafics de l'ordre de 11 000 à 12/13000 véh/jr sur le reste de la RD673
- Etude de bruit :
 - Campagnes de mesures de bruit réalisées sur l'ensemble de l'itinéraire

- Ambiance sonore globalement modérées sur l'ensemble du linéaire
- Quelques bâtiments considérés en points noir de bruit (seuil de bruit à 70dB(A))
- Globalement les contournements ont permis de réduire les nuisances sonores en traversée de bourg surtout pour Sartilly
- Etude air :
 - 2 campagnes de mesures
 - Seuils réglementaires largement respectés
- Milieux naturels
 - Présence de nombreux complexes humides notamment autour de Saint-Pair-sur-Mer
 - Forts enjeux environnementaux dans cette même zone
 - Nombreuses espèces de faune contactées dans le périmètre d'étude dont de nombreuses considérées comme espèces protégées (avifaune, amphibiens...)
- Etude agricole
 - 62% du territoire (périmètre d'étude) est tourné vers l'agriculture

- Zoom Za du Croissant
→ 6 variantes dont de l'aménagement neuf mais aussi des aménagements sur place qui permettent aussi de réduire la saturation du réseau.
- La Havaudière :
→ 2 variantes
- Sartilly-Marcey
→ 3 variantes

DES VARIANTES D'AMÉNAGEMENTS SERONT SOUMISES À CONCERTATION

L'ensemble des variantes sera soumis à une concertation :

UNE CONCERTATION PRÉALABLE AU PROJET

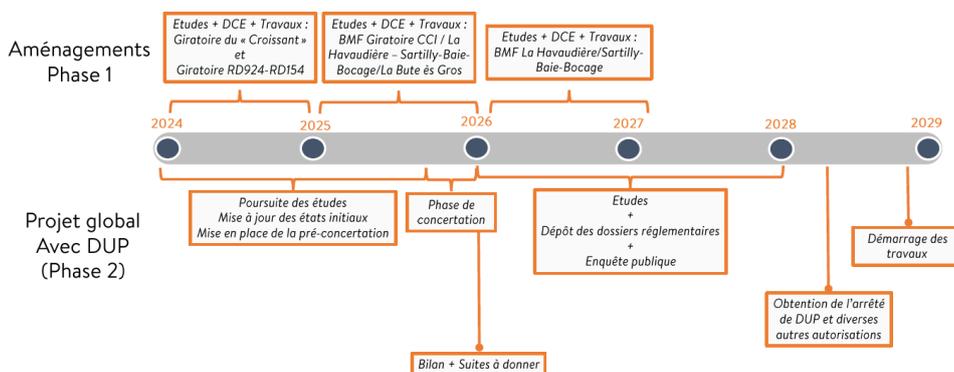


Une concertation préalable au projet avec l'ensemble des acteurs et élus locaux (communes, EPCI, associations, professions agricoles...) ainsi qu'avec les riverains interviendra du lundi 23 juin au lundi 22 septembre 2025. Cette phase est indispensable pour s'assurer de l'adhésion de la population aux divers aménagements envisagés.

Une concertation permet de recueillir les observations du public et d'y répondre, d'informer de manière transparente le public sur les enjeux et impacts du projet, d'être à l'écoute de tous les avis et interrogations et d'y répondre.

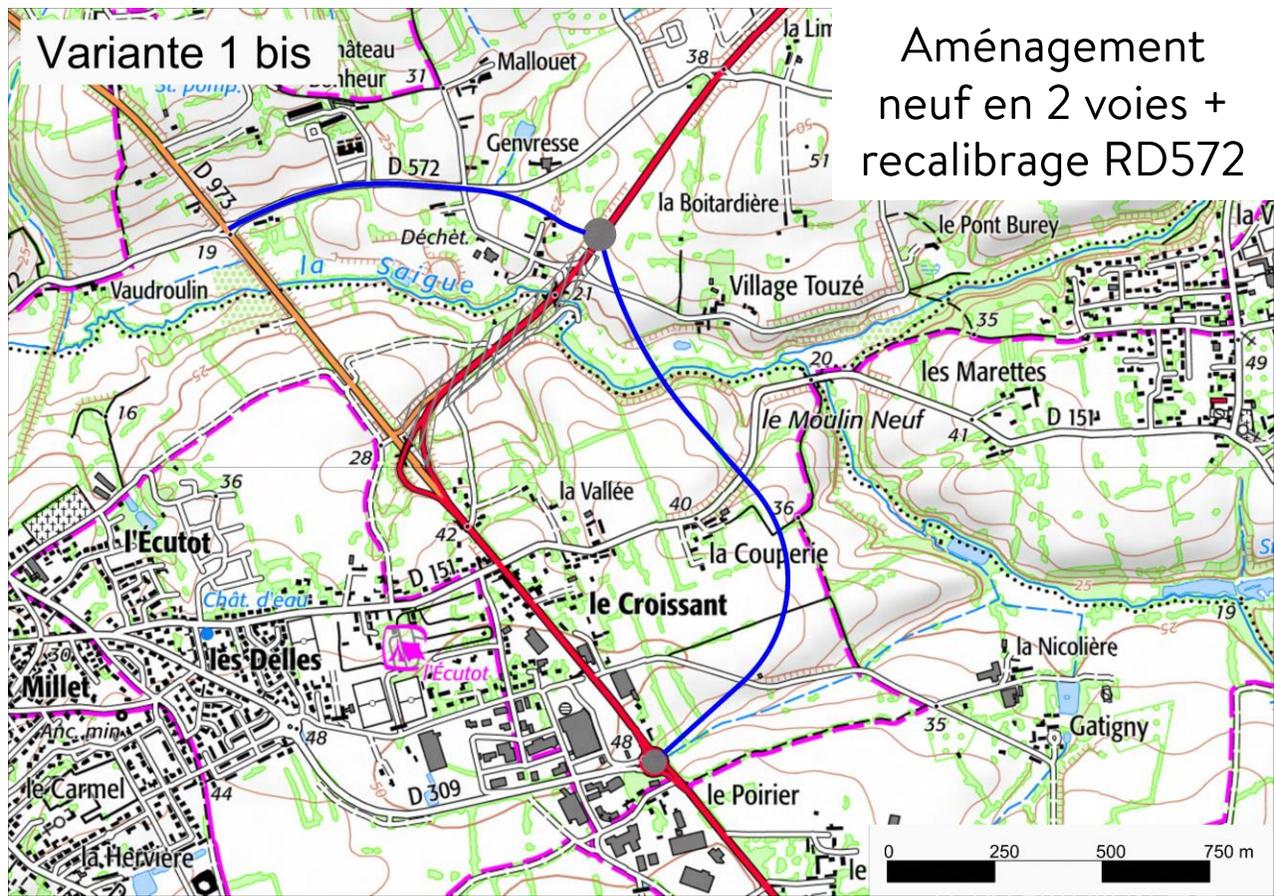
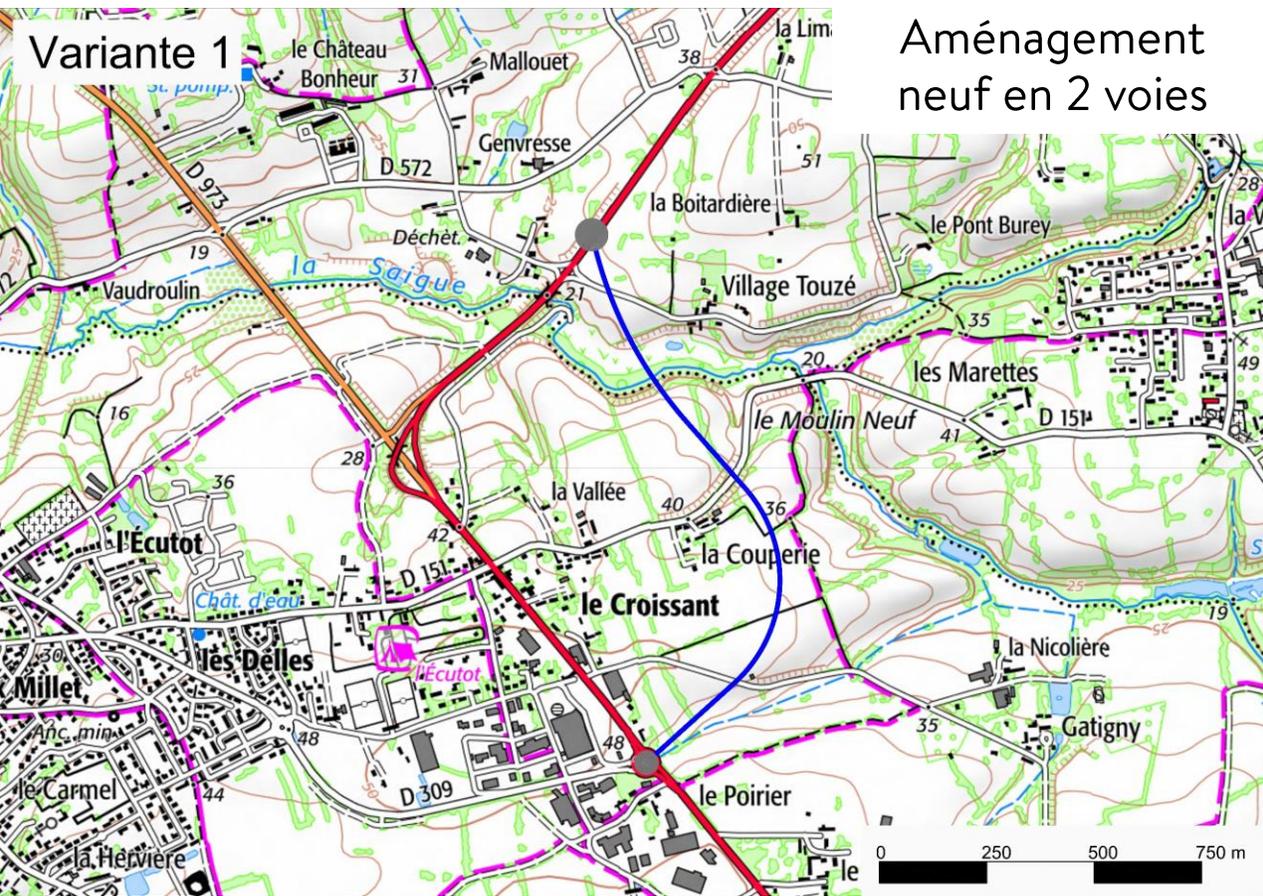
Afin de garantir la neutralité, la transparence et l'objectivité de cette concertation, la concertation sera placée sous l'égide de deux garants désignés par le Commission Nationale du Débat Public (CNDP) : Bruno Boussion et Sophie Marie.

PLANNING



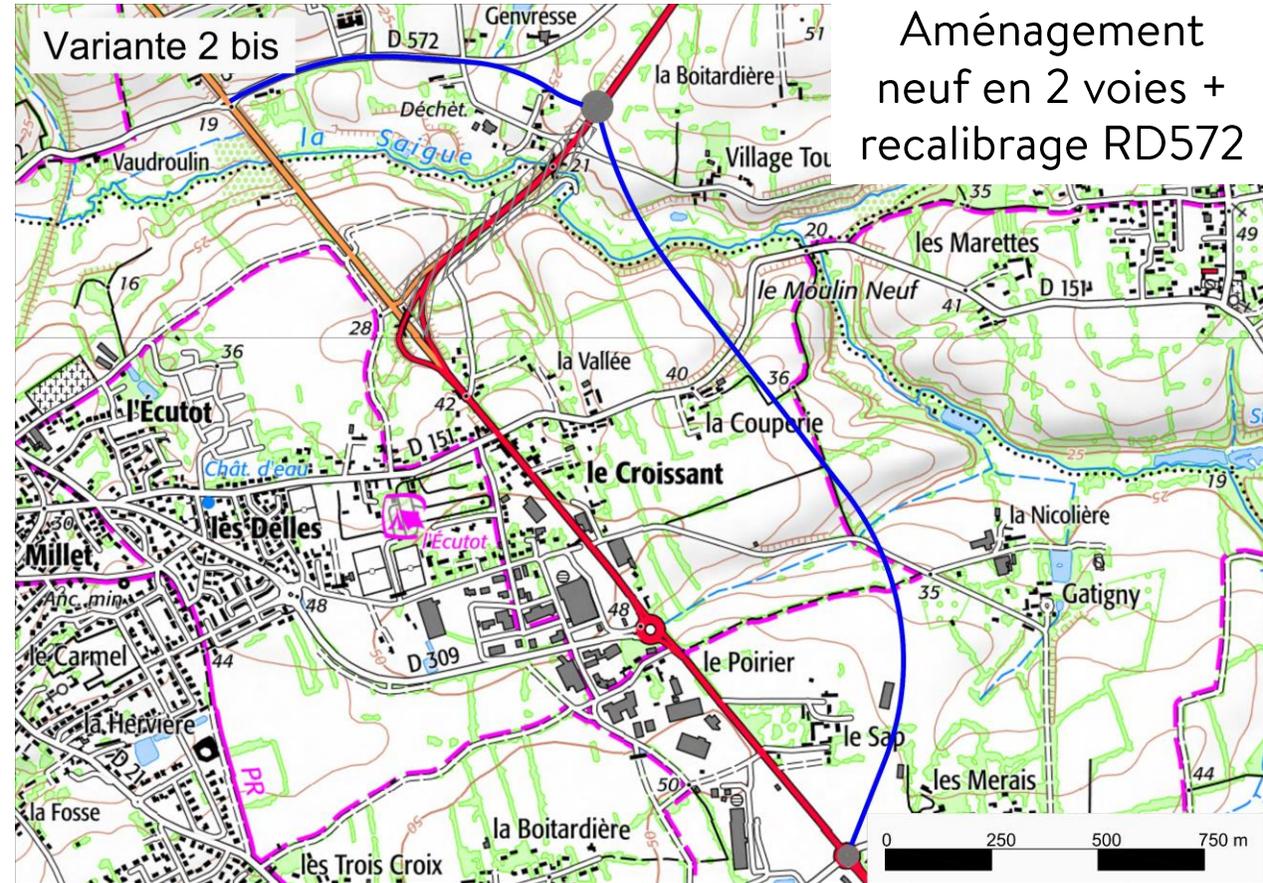
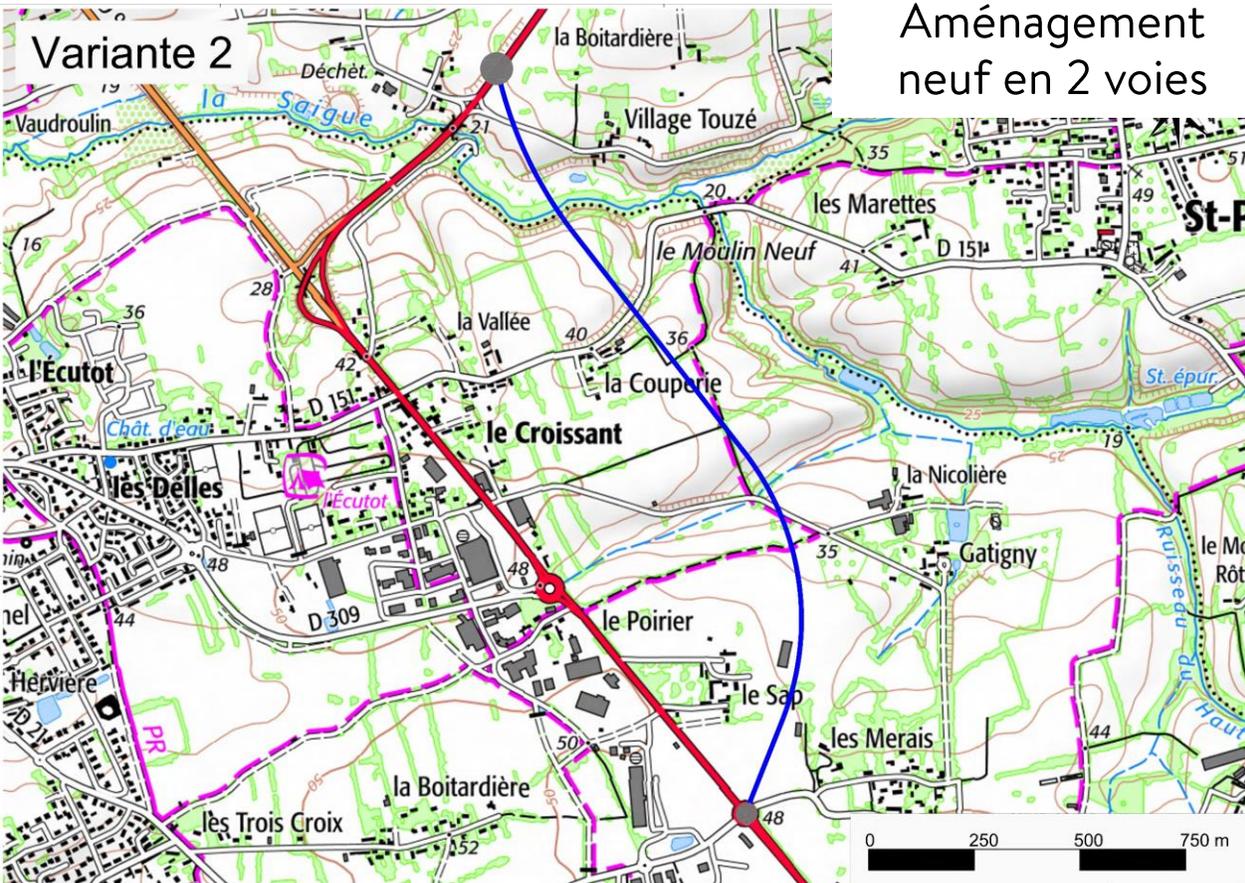
Saint-Pair-sur-Mer / Sartilly-Baie-Bocage

ZA du Croissant V1/V1 bis



Saint-Pair-sur-Mer / Sartilly-Baie-Bocage

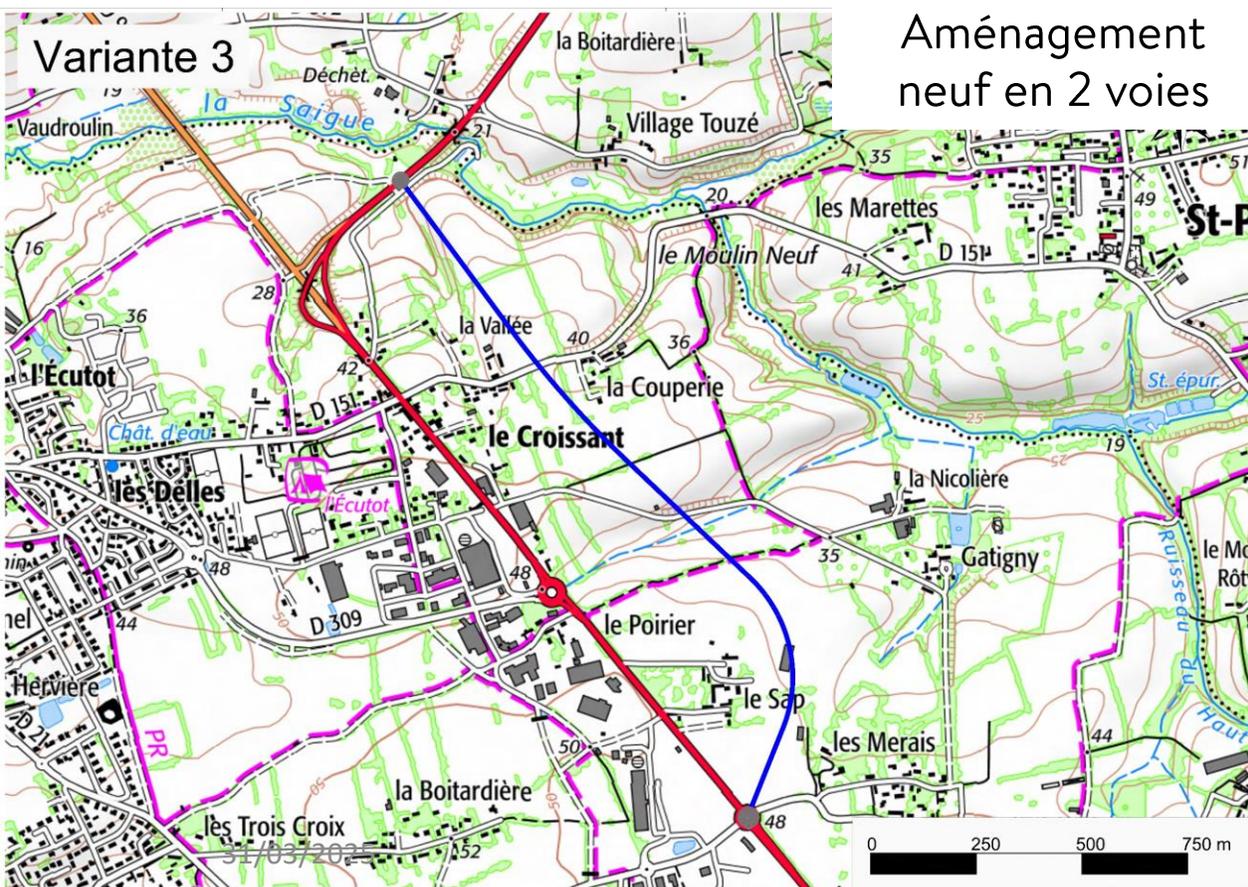
ZA du Croissant V2/V2 bis



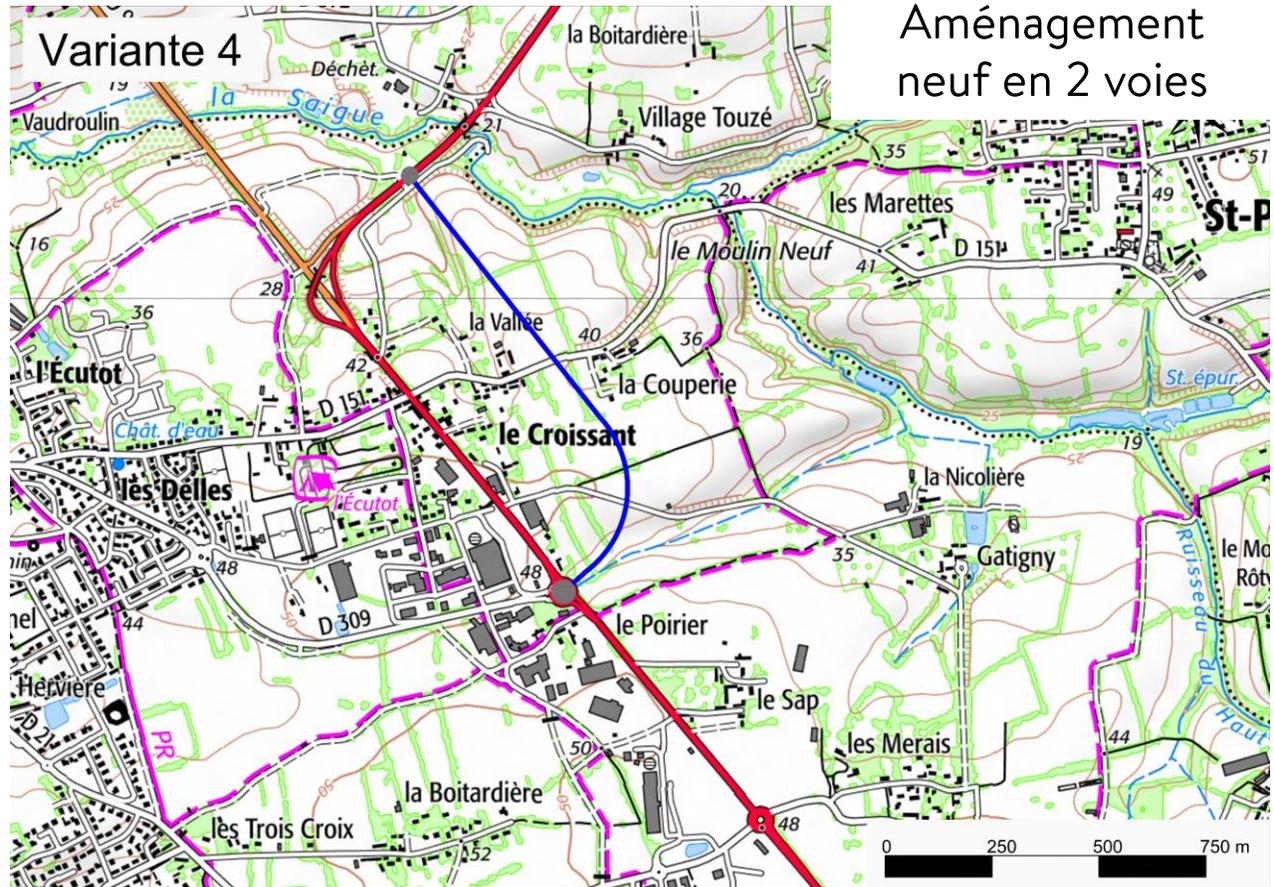


Saint-Pair-sur-Mer / Sartilly-Baie-Bocage

ZA du Croissant V3

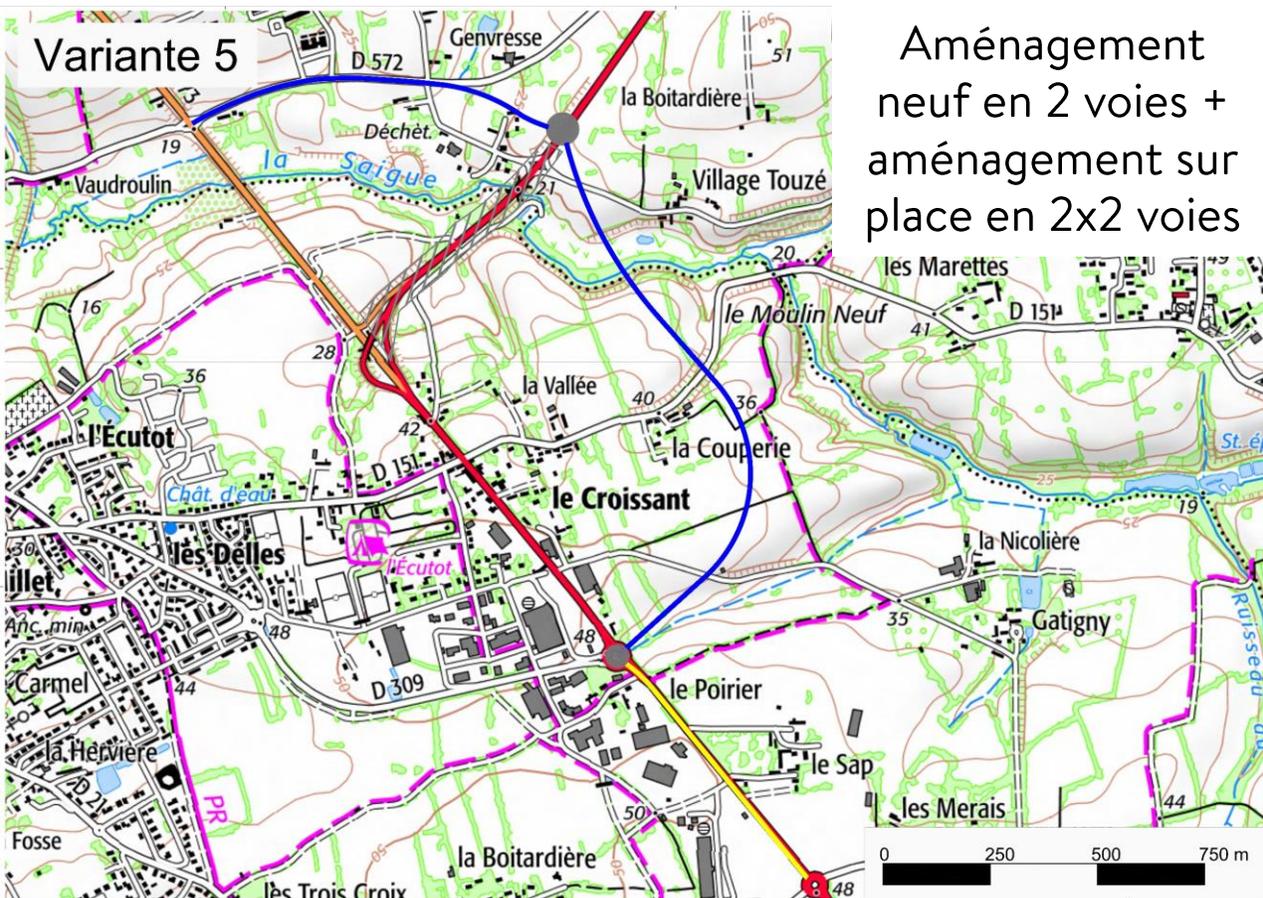


ZA du Croissant V4

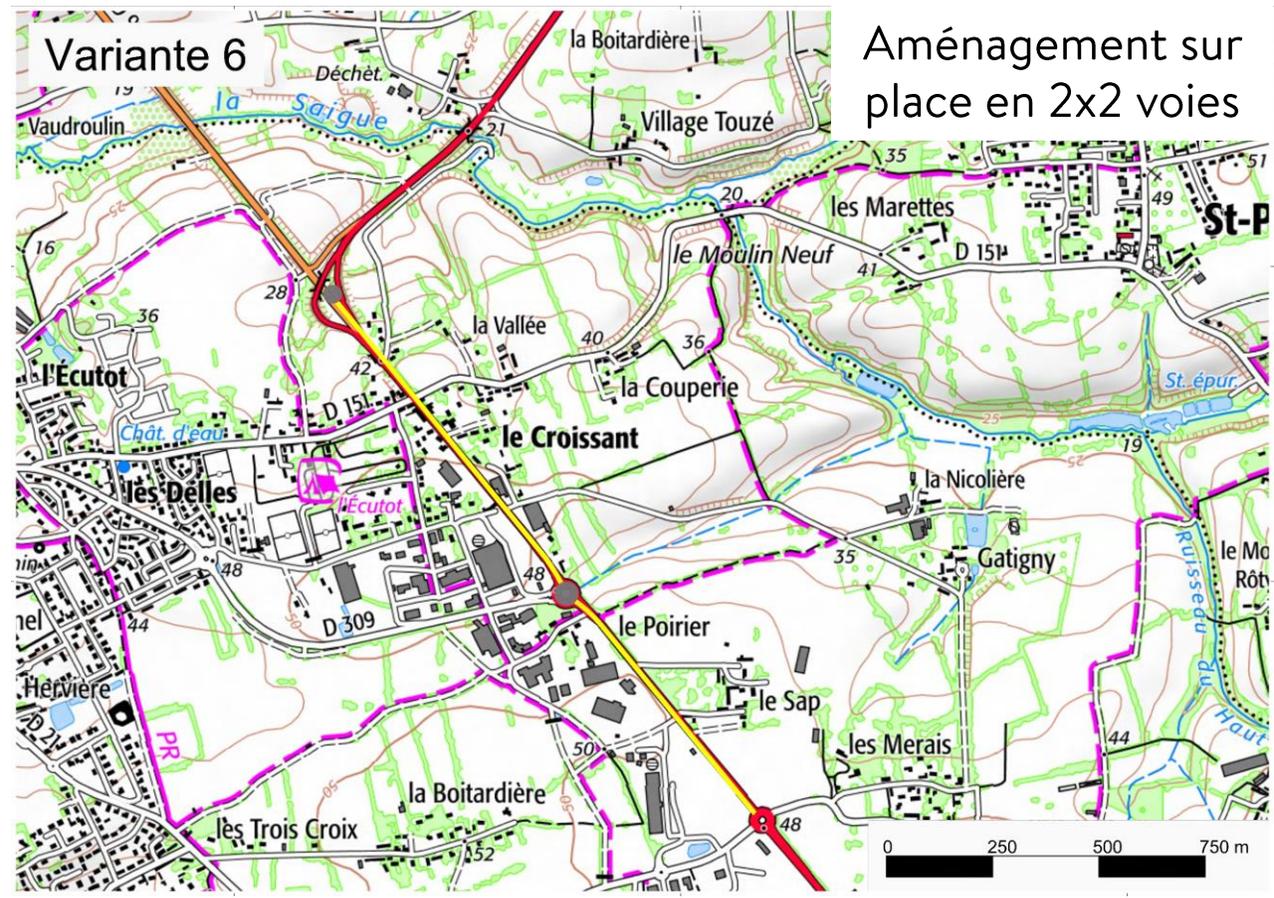


Saint-Pair-sur-Mer / Sartilly-Baie-Bocage

ZA du Croissant V5

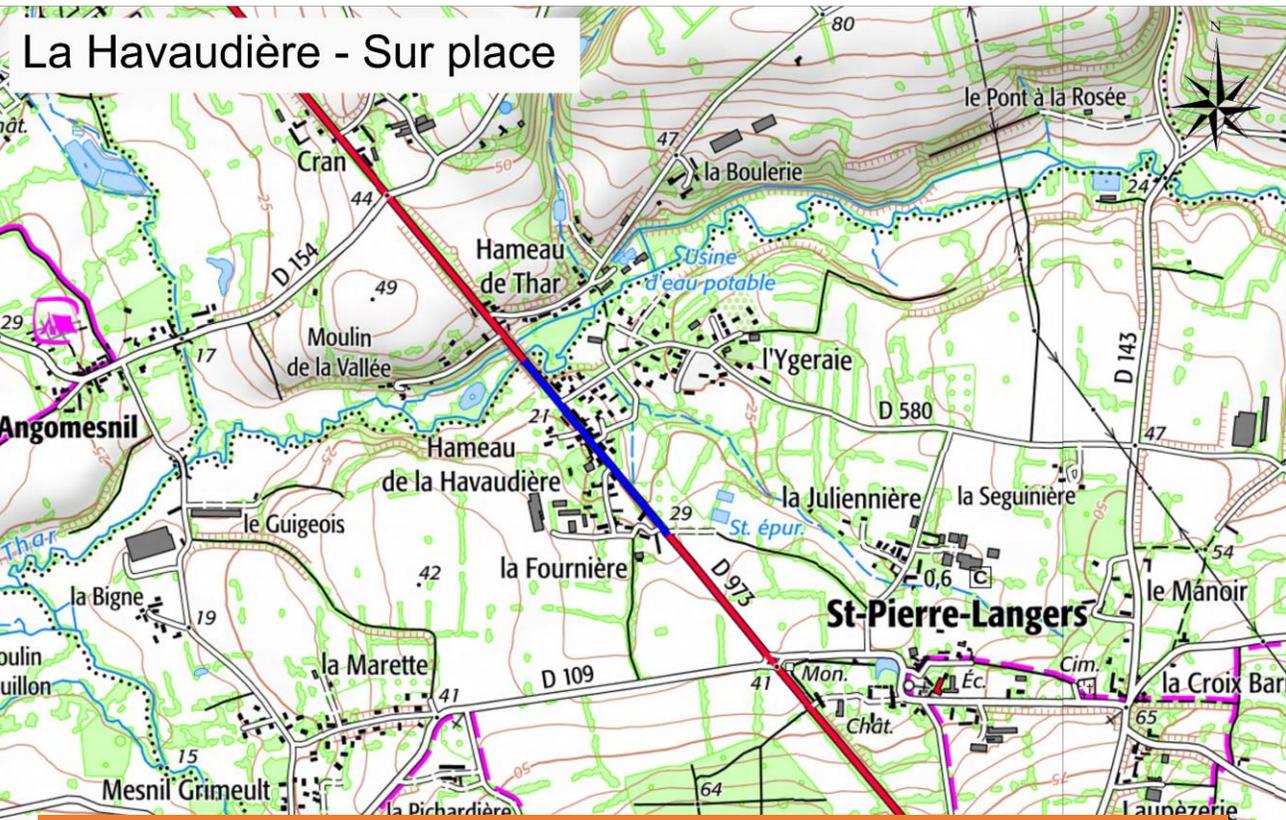


ZA du Croissant V6

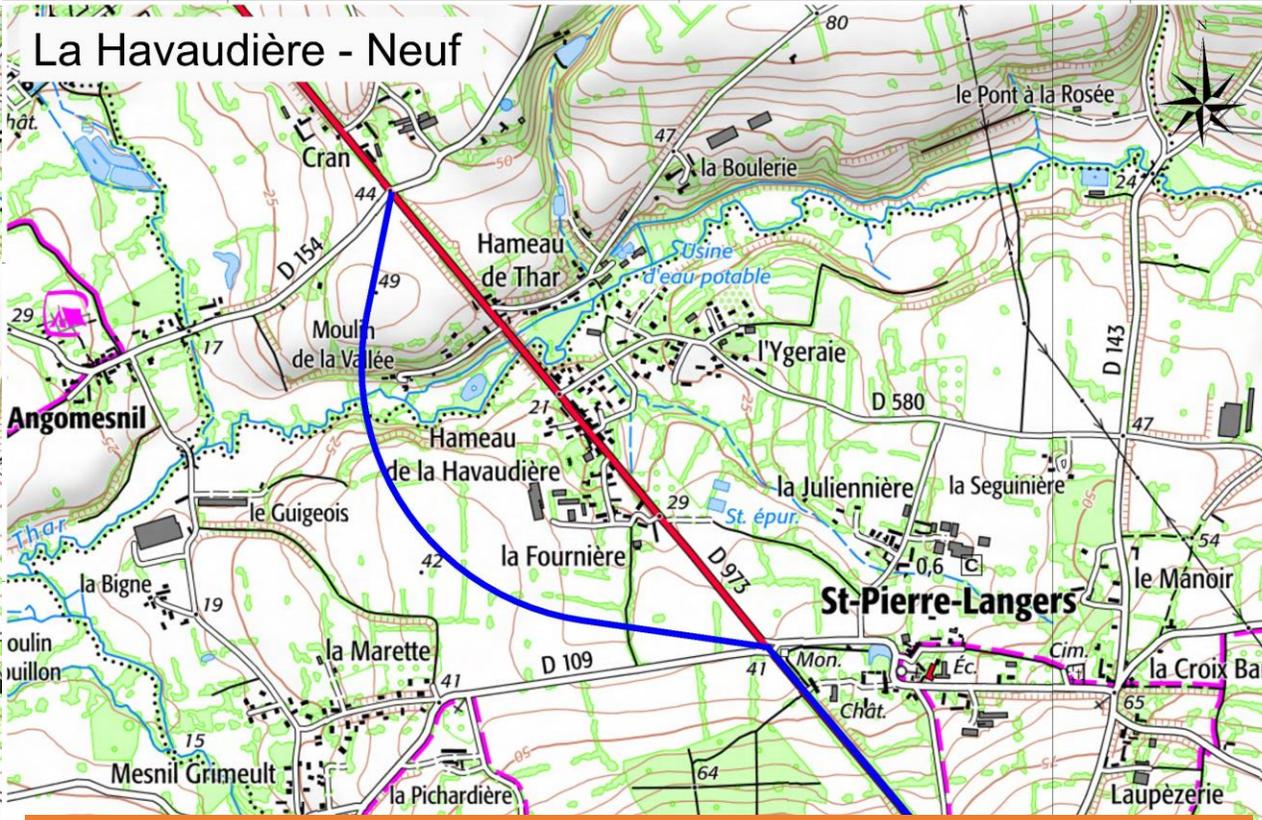


Saint-Pair-sur-Mer / Sartilly-Baie-Bocage

La Havaudière



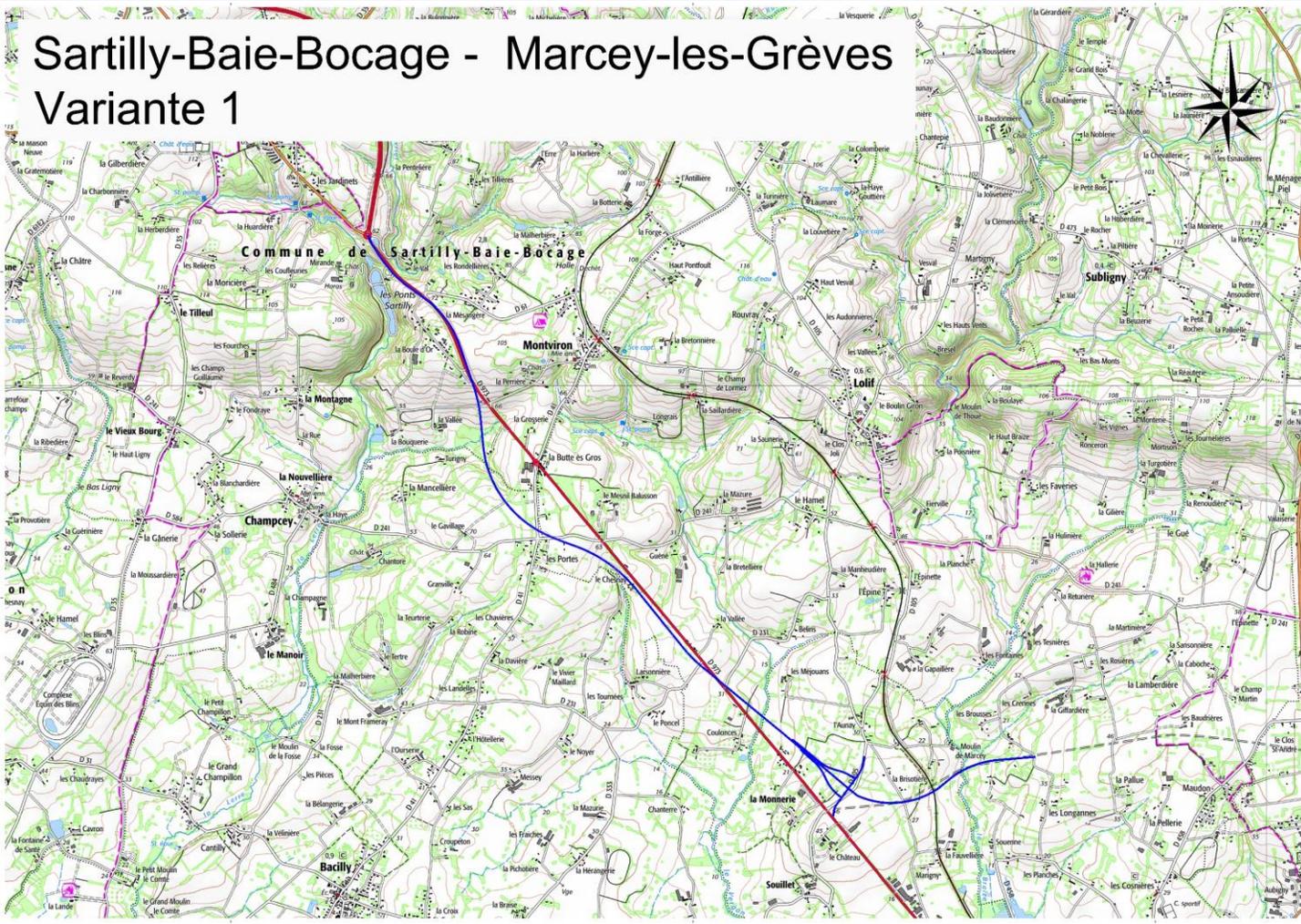
➤ Montant des travaux estimé à 1 million d'€



➤ Montant des travaux estimé à 25 millions d'€

Sartilly-Baie-Bocage / Marcey-les-Grèves

Variante 1



Sartilly-Baie-Bocage / Marcey-les-Grèves

Variante 2

Variante 3

